

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 juin 2008

Service instructeur
COMMANDE PUBLIQUE

N° 2008-7-1-8

Service consulté
DAR – DSI – DRT

COMMANDE PUBLIQUE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés relatifs à la Commande Publique suite aux décisions d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément au Code des Marchés Publics, votre Assemblée doit approuver l'attribution de marchés et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Dans ce cadre et pour chacun des services ou directions mentionnés ci-après, le présent rapport concerne différentes opérations.

Direction de l'Architecture

**- Restructuration de la Maison de l'Alsace – 39 avenue des Champs Elysées à Paris -
Marché de maîtrise d'œuvre (point 1)**

Dans sa séance du 7 septembre 2007, votre commission a adopté le programme de l'opération de restructuration de la Maison de l'Alsace à PARIS et pris connaissance du règlement de concours.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 10 septembre 2007. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 22 octobre 2007 à 17 heures.

Quatre vingt une (81) candidatures ont été reçues. Le jury de concours, constitué conformément aux dispositions des articles 24 et 74 du Code des Marchés Publics, s'est réuni le 13 novembre 2007 pour examiner les candidatures et formuler son avis au vu duquel j'ai arrêté la liste des équipes admises à concourir soit :

- Cabinet MOATTI & RIVIERE (mandataire) – INGEROP (BET TCE) – SCENOS & Associés (scénographie) – Fabrice BOUGON (économiste) – AYDA (acoustique) – ARGENIUM (désamiantage)

- Cabinet SCHWAB Architectes (mandataire) SOPHA Architecte (architecte décorateur)- INGEROP (BET structure-fluide-désamiantage-économiste) – ANAMNESIA (muséographie-scénographie) – INGEMASSON France (acoustique)
- Cabinet CBA Christian BIECHER & Associés (mandataire) – ARGILE (BET structure) – BETHAC (BET thermique) – Cabinet RIPEAU (économiste) – Albino TARAVELLA (acoustique) – ABCe (désamiantage)
- Cabinet DRLW Architectes (mandataire) – Christian GERMANAZ (architecte décorateur-scénographe) – SECHAUD et BOSSUYT (BET structure-fluides-acoustique-désamiantage)
- Cabinet MASSIMILIANO FUKSAS (mandataire) – BETOM Ingénierie – ALTA Ingénierie (acoustique) – ARCHITECTURE et TECHNIQUE

Le jury de concours, réuni le 27 février 2008, a procédé à l'examen anonyme des prestations remises par les cinq équipes susvisées. Cette analyse a été effectuée conformément aux stipulations du règlement de concours.

Le projet portant la lettre E n'a pas remis l'ensemble des plans demandés dans le règlement du concours, à savoir plans du niveau -2, niveau -1, entre sols, étage 4, étage 5 et façades. Le jury décide donc de déclarer ce projet irrégulier.

Il a ensuite procédé au classement des 4 projets conformes par vote à bulletin secret et a proposé de retenir comme lauréat le projet A, prestation choisie à l'unanimité en tenant compte des critères de sélection des offres prévus dans le règlement du concours.

Le classement des autres équipes a donné le résultat suivant :

- ❖ 2^{ème} : projet D
- ❖ 3^{ème} : projet B
- ❖ 4^{ème} : projet C

L'ouverture des enveloppes contenant le nom des équipes de maîtrise d'œuvre et leur proposition d'honoraires respective a donné les résultats suivants :

- ❖ **Equipe A lauréate** : Cabinet DRLW Architectes (mandataire) – Christian GERMANAZ (architecte décorateur-scénographe) – SECHAUD et BOSSUYT (BET structure-fluides-acoustique-désamiantage).
- ❖ **Equipe B** : Cabinet CBA Christian BIECHER & Associés (mandataire) – ARGILE (BET structure) – BETHAC (BET thermique) – Cabinet RIPEAU (économiste) – Albino TARAVELLA (acoustique) – ABCe (désamiantage)
- ❖ **Equipe C**: Cabinet SCHWAB Architectes (mandataire) SOPHA Architecte (architecte décorateur)- INGEROP (BET structure-fluide-désamiantage-économiste) – ANAMNESIA (muséographie-scénographie) – INGEMASSON France (acoustique).
- ❖ **Equipe D**: Cabinet MOATTI & RIVIERE (mandataire) – INGEROP (BET TCE) – SCENOS & Associés (scénographie) – Fabrice BOUGON (économiste) – AYDA (acoustique) – ARGENIUM (désamiantage)

La négociation a été menée avec l'équipe DRLW Architectes (mandataire) – Christian GERMANAZ (architecte décorateur-scénographe) – SECHAUD et BOSSUYT (BET structure-fluides-acoustique-désamiantage).

La proposition initiale remise par le lauréat comportant un taux de rémunération de

- 15.48 % pour la mission de base, missions EXE partiel et DIAG. Le montant des honoraires s'établissait à 1 214 251.21 € HT pour une part d'enveloppe affectée aux travaux fixée à 7 844 000 € HT – La mission de coordination SSI étant chiffrée à 20 000 € HT.

La négociation a abouti à un taux de rémunération de

- 14.60 % pour la mission de base, ainsi que pour les missions EXE partiel et DIAG.

L'offre d'honoraires de la maîtrise d'œuvre s'établit, après négociation, à un total de 1 145 224.00 € HT pour une part d'enveloppe affectée aux travaux fixée à 7 844 000 € HT. La mission de coordination SSI est chiffrée à 35 000 € HT.

Considérant que les candidats A, B, C et D ont remis les documents demandés et que l'ensemble des projets est conforme au programme de l'opération, le jury a proposé d'attribuer à chacun des participants (équipes B, C et D) l'indemnité prévue au règlement du concours, soit 75 000 € HT. Par contre le jury a proposé de réduire l'indemnité à 70 000 € HT pour le cabinet MASSIMILIANO FUKSAS en raison de la remise de prestations non complètes, propositions qui reçoivent mon assentiment

Il est précisé que la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité reçue au titre du concours par le concurrent lauréat.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de prendre acte des décisions que j'ai prises, suite aux avis du jury de concours réuni les 13 novembre 2007 et 27 février 2008 et qui ont conduit à désigner comme lauréat le groupement solidaire DRLW Architectes (mandataire) – Christian GERMANAZ (architecte décorateur-scénographe) – SECHAUD et BOSSUYT (BET structure-fluides-acoustique-désamiantage) – et avec lequel les négociations ont été engagées,
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre aux conditions suivantes :
 - . mission de base + EXE partiel + DIAG pour un taux d'honoraires de 14.60 %
 - . soit un montant total de 1 145 224.00 € HT + Coordination SSI de 35 000 € HT
- de m'autoriser à signer le marché avec l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate, le groupement solidaire DRLW Architectes (mandataire) – Christian GERMANAZ (architecte décorateur-scénographe) – SECHAUD et BOSSUYT (BET structure-fluides-acoustique-désamiantage), aux conditions susvisées ainsi que tout document y afférent,
- de prendre acte de ma décision de verser les indemnités d'un montant de 75 000 € HT aux candidats B (cabinet CBA), C (cabinet SCHWAB) et D (cabinet MOATTI & RIVIERE) et de 70 000 € HT pour le cabinet MASSIMILIANO FUKSAS telles que prévues dans le règlement de concours conformément aux propositions faites par le jury du concours dans sa séance du 27 février 2008.
- **Extension et restructuration du collège de Dadelsen à Hirsingue- Marché de maîtrise d'œuvre (point 2)**

Dans sa séance du 7 septembre 2007, votre commission a adopté le programme de l'opération de construction d'un collège à Hirsingue et pris connaissance du règlement de concours.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 14 septembre 2007. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 5 novembre 2007 à 17 heures.

Quarante (40) candidatures ont été reçues. Le jury de concours, constitué conformément aux dispositions des articles 24 et 74 du Code des Marchés Publics, s'est réuni le 27 novembre 2007 pour examiner les candidatures et formuler son avis au vu duquel j'ai arrêté la liste des équipes admises à concourir soit :

- MONGIELLO et PLISSON (mandataire) – HAGENMULLER (structure) - OTE INGENIERIE (-fluide-économiste) – Roger STOFIQUÉ (acoustique) – RESTHO CONSEIL (cuisiniste)
- Dominique COULON (mandataire) – BATISERF INGENIERIE (structure) – Gilbert JOST (fluides) – E3 ECONOMIE (économiste) – EURO SOUND PROJECT (acoustique) – ECOTRAL (cuisiniste)

- AUGER et RAMBEAU (mandataire) – ICAT (structure) – THERMI D (fluides) – LES ECONOMISTES (économiste) – SERIAL ACOUSTIQUE (acoustique) – BETR (cuisiniste)
- Agence DELEMAZURE (mandataire) – PFEIFER KUHN ARCHITEKTEN (structure) – SBE INGENIERIE (fluides) – STHAL et WEISS (BET environnement) – ECHOLOGOS (acoustique) – DEVELOPPEMENTS et CONSEILS (cuisiniste)
- Agence KLEIN et BAUMANN (mandataire) – FLUOR Architecte (architecte) – HAGENMULLER (structure) – IOSIS GRAND EST (fluides-économiste) – EURO SOUND PROJECT (acoustique) – ECOTRAL (cuisiniste)

Le jury de concours, réuni le 29 avril 2008, a procédé à l'examen anonyme des prestations remises par les cinq équipes susvisées. Cette analyse a été effectuée conformément aux stipulations du règlement de concours.

Les projets des équipes B et C ont été déclarés non conformes au programme de l'opération. En effet sur le projet B le rez de chaussée de l'extension est implanté au niveau de l'existant, il est donc non conforme au PPRI. Sur le projet C, l'implantation ne respecte pas la limite fixée à au moins 6 mètres de la rivière l'ILL. Il est donc non conforme au P.O.S. en vigueur.

Il a ensuite procédé au classement des 3 projets conformes par vote à bulletin secret et a proposé de retenir comme lauréat le projet E, prestation choisie à l'unanimité en tenant compte des critères de sélection des offres prévus dans le règlement du concours.

Le classement des autres équipes a donné le résultat suivant :

- ❖ 2^{ème} : projet A
- ❖ 3^{ème} : projet D

L'ouverture des enveloppes contenant le nom des équipes de maîtrise d'œuvre et leur proposition d'honoraires respective a donné les résultats suivants :

- ❖ **Equipe E lauréate** : MONGIELLO et PLISSON (mandataire) – HAGENMULLER (structure) – OTE INGENIERIE (fluides-économiste) – Roger STOFLLIQUE (acoustique) – RESTHO CONSEIL (cuisiniste)
- ❖
- ❖ **Equipe A**: Dominique COULON (mandataire) – BATISERF INGENIERIE (structure) – Gilbert JOST (fluides) – E3 ECONOMIE (économiste) – EURO SOUND PROJECT (acoustique) – ECOTRAL (cuisiniste)
- ❖
- ❖ **Equipe D**: AUGER et RAMBEAU (mandataire) – ICAT (structure) – THERMI D (fluides) – LES ECONOMISTES (économiste) – SERIAL ACOUSTIQUE (acoustique) – BETR (cuisiniste)

La négociation a été menée avec l'équipe MONGIELLO et PLISSON (mandataire) – HAGENMULLER (structure) – OTE INGENIERIE (fluides-économiste) – Roger STOFLLIQUE (acoustique) – RESTHO CONSEIL (cuisiniste).

La proposition initiale remise par le lauréat comportant un taux de rémunération de
 - 15.94 % pour la mission de base, missions DIAG, EXE et OPC. Le montant des honoraires s'établissait à 605 720.00 € HT pour une part d'enveloppe affectée aux travaux fixée à 3 800 000 € HT

La négociation a abouti à un taux de rémunération de
 - 15.40 % pour la mission de base, ainsi que pour les missions DIAG, EXE et OPC.

L'offre d'honoraires de la maîtrise d'œuvre s'établit, après négociation, à un total de 585 200.00 € HT pour une part d'enveloppe affectée aux travaux fixée à 3 800 000 € HT.

Considérant que tous les candidats ont remis les documents demandés et que l'ensemble des projets est conforme au programme de l'opération, le jury a proposé d'attribuer à

chacun des participants l'indemnité prévue au règlement du concours, soit 15 000 € HT, proposition qui reçoit mon assentiment.

Il est précisé que la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité reçue au titre du concours par le concurrent lauréat.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de prendre acte des décisions que j'ai prises, suite aux avis du jury de concours réuni les 27 novembre 2007 et 29 avril 2008 et qui ont conduit à désigner comme lauréat le groupement solidaire MONGIELLO et PLISSON (mandataire) – HAGENMULLER (structure) - OTE INGENIERIE (fluides-économiste) – Roger STOFIQUÉ (acoustique) – RESTHO CONSEIL (cuisiniste) et avec lequel les négociations ont été engagées,
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre aux conditions suivantes :
 - . mission de base + EXE pour un taux d'honoraires de 13.62 %
 - . mission complémentaire DIAG pour un taux d'honoraires de 0.15 %
 - . mission complémentaire OPC pour un taux d'honoraires de 1.63 %
 - . soit un montant total de 585 200.00 € HT
- de m'autoriser à signer le marché avec l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate, le groupement solidaire MONGIELLO et PLISSON (mandataire) – HAGENMULLER (structure) - OTE INGENIERIE (fluides-économiste) – Roger STOFIQUÉ (acoustique) – RESTHO CONSEIL (cuisiniste), aux conditions susvisées ainsi que tout document y afférent,
- de prendre acte de ma décision de verser les indemnités d'un montant de 15 000 € HT aux autres candidats telles que prévues dans le règlement de concours conformément aux propositions faites par le jury du concours dans sa séance du 29 avril 2008.

Direction des Systèmes d'Information

- **Equipements informatiques des collègues du Haut-Rhin pour les années 2008 à 2011 (point 3)** - Marchés à bons de commande conclus à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2008, reconductibles par décision expresse pour trois périodes d'un an chacune, soit 2009, 2010 et 2011.

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant du marché par période d'exécution
1	Postes de travail informatiques	GM INFORMATIQUE 57408 SARREBOURG CEDEX	Sans montant minimum ni maximum
2	Périphériques d'impression et d'acquisition	CEBEA TRE 67640 FEGERSHEIM	Sans montant minimum ni maximum
3	Périphériques et accessoires pour postes de travail informatiques	DEYA 67540 OSTWALD	Sans montant minimum ni maximum

Direction des Routes et des Transports

- Transports publics départementaux réguliers et scolaires - attributions de 59 lots (point 4)

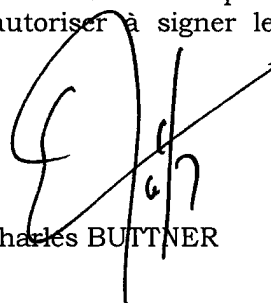
Lots	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant de l'offre € T.T.C.
1	Regroupement scolaire Sewen Dolleren Rimbach Sickert Kirchberg Wegsheid Oberbruck	Voyages A. Glantzmann 68290 MASEVAUX	315 841,68
12	Réseau du collège de Habsheim	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	305 000,03
13	Kembs Bartenheim la Chaussée - collège de Village Neuf	METROCARS / CHOPIN-HEITZ 68300 SAINT LOUIS	415 406,25
16	Landser Schlierbach en environs - collège de Sierentz	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	454 999,98
17	Helfrantzkirch Stetten - collège de Sierentz	ALSACE TOURISME 68870 BARTENHEIM	168 931,87
18	Steinbrunn Haut et Bas Rantzwiller et environ - collège de Sierentz	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	267 500,00
19	Bartenheim Brinckheim Kappelen - collège de Sierentz	KUNEGEL 68110 ILLZACH	435 715,00
20	Landser sierentz et environs - lycée de Saint Louis	KUNEGEL 68110 ILLZACH	521 750,25
22	Riedisheim Rixheim et environs - Institution privée Don Bosco	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	450 000,02
23	Saint Louis Blotzheim Bartenheim Sierentz et environs - Institution privée Don Bosco	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	1 048 999,95
24	Saint Louis Village Neuf Kembs Landser - Institution privée Don Bosco	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	471 500,02
25	Obermorschwiller Magstatt Haut et Bas Steinbrunn Haut et Bas - Don Bosco	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	759 999,95
26	Bartenheim la Chaussée - Kembs Loechlé - Institution privée Don Bosco	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	136 000,00
27	Habsheim - Eschentzwiller Landser	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	146 000,03
28	Bartenheim - Institution privée Sainte Ursule	ALSACE TOURISME 68870 BARTENHEIM	152 315,62
29	Regroupement scolaire Kappelen Brinckheim et Stetten	CHOPIN-HEITZ / METROCARS 68200 MULHOUSE	139 391,88
30	Regroupement scolaire Geispitzen Waltenheim	CHOPIN-HEITZ / METROCARS 68200 MULHOUSE	126 283,50
31	Regroupement scolaire Magstatt le Haut Magstatt le Bas	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	98 000,01
32	Regroupement scolaire Attenschwiller Michelbach le Haut	CHOPIN-HEITZ / METROCARS 68200 MULHOUSE	106 344,00
33	Regroupement scolaire Steinbrunn le Haut Steinbrunn le Bas	CHOPIN-HEITZ / METROCARS 68200 MULHOUSE	115 206,00
34	Regroupement scolaire Leymen Liebenschwiller	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	144 000,12
35	Création du regroupement Koetzingue Rantzwiller	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	115 996,20
37	Flaxlanden Zillisheim Bruebach - collège de Brunstatt	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	312 496,28
44	Huningue - Altkirch - Carspach	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	470 996,84
51	Kiffis - collège de Ferrette	SUNDGAU VOYAGES 68480 PFETTERHOUSE	231 519,75

Lots	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant de l'offre € T.T.C.
54	Wolfersdorf- Traubach le Bas - Balschwiller - collège de Zillisheim	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	214 377,32
55	Werentzhouse - Altkirch - collège de Zillisheim	SUNDGAU VOYAGES 68480 PFETTERHOUSE	309 053,02
56	Reiningue - Spechbach Haut Bas - collège de Zillisheim	KUNEGEL 68110 ILLZACH	273 245,00
57	Sentheim - Burnhaupt Haut Bas - collège de Zillisheim	CHOPIN-HEITZ 68200 MULHOUSE	284 322,50
58	Altenach - Dannemarie - collège de Zillisheim	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	280 002,27
59	Regroupement scolaire Fulleren Strueth Saint Ulrich Mertzzen	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	168 001,36
60	Regroupement scolaire Liebsdorf et Mooslargue	KUNEGEL 68110 ILLZACH	140 315,00
61	Regroupement scolaire Muespach le Haut Knoeringue Muespach	METROCARS 68300 SAINT LOUIS	223 396,25
62	Regroupement scolaire Saint Bernard Spechbach le Haut Spechbach le Bas	KUNEGEL 68110 ILLZACH	225 796,38
63	Regroupement scolaire Courtavon Levoncourt Oberlarg	SUNDGAU VOYAGES 68480 PFETTERHOUSE	169 965,78
64	Regroupement scolaire Traubach Haut / Bas Sternenberg	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	204 745,43
65	Regroupement scolaire Diefmatten Falkwiller Gildwiller Hecken	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	216 559,59
66	Regroupement scolaire Ammertzwiler Bernwiller	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	122 502,38
67	Regroupement scolaire Emlingen Heiwiller Obermorschwiller Schwoben	KUNEGEL 68110 ILLZACH	230 227,38
68	Regroupement scolaire Henflingen Grentzingen	KUNEGEL 68110 ILLZACH	128 794,40
69	Regroupement scolaire Ligsdorf Lucelle Winkel	KUNEGEL 68110 ILLZACH	211 211,00
70	Navette scolaires de Lucelle et Kiffis	KUNEGEL 68110 ILLZACH	239 089,38
71	Regroupement scolaire Gommersdorf et Hagenbach	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	112 000,91
72	Regroupement scolaire Altenach et Manspach	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	104 999,93
73	Regroupement scolaire Bréchaumont Eteimbès Bellemagny St Cosme	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	189 000,61
74	Regroupement scolaire Sondersdorf Lutter Raedersdorf	SUNDGAU VOYAGES 68480 PFETTERHOUSE	232 073,63
75	Regroupement scolaire Wahlbach Zaessingue	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	114 002,25
76	Regroupement scolaire Balschwiller Buethwiller Eglingen	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	195 997,90
77	Regroupement scolaire Bettendorf Ruederbach	KUNEGEL 68110 ILLZACH	156 377,38
78	Regroupement scolaire Bettlach Linsdorf Fislis	METROCARS 68300 SAINT LOUIS	158 777,50

Lots	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant de l'offre € T.T.C.
79	Regroupement scolaire Hindlingen Larginzen	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	137 815,18
80	Regroupement scolaire Valdieu Lutran Romagny Magny Montreux Jeune	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	224 001,82
81	Regroupement scolaire Werentzhouse Bouxwiller Durmenach	METROCARS 68300 SAINT LOUIS	176 316,88
82	Circuit Saint Ulrich - école de Seppois le Bas	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	200 816,61
83	Regroupement scolaire Koestlach Vieux Ferrette	CARS EST VOYAGES 68440 HABSHEIM	124 001,54
84	Regroupement scolaire Wolfersdorf et Elbach	EXPRESS SUNDGAUVIENS 68210 BALLERSDORF	108 500,42
85	Regroupement scolaire Riespach Feldbach	METROCARS 68300 SAINT LOUIS	144 007,50
86	Regroupement scolaire Biederthal Wolschwiller Oltingue	KUNEGEL 68110 ILLZACH	223 765,50
87	Regroupement scolaire Franken Willer	KUNEGEL 68110 ILLZACH	228 011,88

Il est proposé à votre commission de réserver une suite favorable à la passation de ces marchés selon les conditions décrites ci-dessus et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER